



Nouvelle tentative pour garantir la prévoyance vieillesse à long terme

Le financement durable de l'AVS est une préoccupation majeure des milieux économiques. Après de nombreuses tentatives infructueuses, un projet de réforme allégé, AVS21, est en discussion au Parlement. En cas d'acceptation, il stabiliserait financièrement l'AVS pour les prochaines années. L'initiative sur les rentes déposée par les Jeunes PLR vise, quant à elle, à assainir durablement l'AVS via une adaptation de l'âge de la retraite. Selon eux, vouloir garantir l'AVS exclusivement via une hausse de la TVA créerait des charges supplémentaires importantes, notamment pour les personnes à faibles revenus des prochaines générations.

L'initiative sur les rentes des Jeunes PLR entend relever progressivement l'âge de la retraite à 66 ans et le lier à l'évolution de l'espérance de vie. Ce faisant, elle se saisit d'une préoccupation majeure des milieux économiques: **le financement durable de l'AVS**. Le départ à la retraite des baby-boomers et l'allongement régulier de l'espérance de vie mettent à mal les finances de l'AVS. Adapter l'âge de la retraite est le seul moyen d'assainir l'AVS de manière sûre à long terme et équitable pour les générations futures.

AVS21 NE SERAIT QU'UNE PREMIÈRE ÉTAPE

De premières mesures peuvent être réalisées avec le projet de réforme AVS21, actuellement en discussion au Parlement. Celui-ci vise à harmoniser l'âge de la retraite des hommes et des femmes à 65 ans. Il prévoit également un financement additionnel via la TVA. Afin de contribuer à l'aboutissement d'une réforme, les

milieux économiques sont prêts à soutenir un **projet équilibré**, avec des mesures de compensation pour les femmes fortement touchées.

L'INITIATIVE SUR LES RENTES ENTRAÎNERAIT DES AJUSTEMENTS STRUCTURELS

Au vu de l'évolution démographique, d'autres mesures seront bientôt nécessaires pour garantir l'AVS à long terme. L'économie et la population ayant déjà accepté des recettes supplémentaires dans le cadre du projet AVS-fiscalité, l'accent doit être désormais placé sur des mesures structurelles. Tel est l'objectif de l'initiative sur les rentes. Le relèvement et l'assouplissement de l'âge de la retraite visent notamment à limiter les charges financières supplémentaires pesant sur la population. Le relèvement de la TVA de 0,3 ou 0,4 point envisagé dans le cadre de la réforme AVS21 ferait déjà peser une lourde charge sur les ménages – celle-ci serait proportionnellement plus importante les revenus faibles, jusqu'à 5000 francs par mois. Pour financer l'AVS exclusivement via la TVA jusqu'en 2040, il faudrait une hausse dix fois supérieure – 4 points au moins pour atteindre 11,7%, contre 7,7% aujourd'hui.

DES EMPLOIS ÉGALEMENT POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Un argument souvent invoqué contre un relèvement de l'âge de la retraite est que les travailleurs âgés ne sont pas recherchés sur le marché du travail. D'après les statistiques, il n'y a pourtant pas de problème particulier de chômage chez les personnes âgées. Les travailleurs âgés sont moins susceptibles de se retrouver au chômage que les jeunes. Il est vrai cependant que les chômeurs âgés passent, en moyenne, plus de temps à trouver un nouvel emploi. Cimentier l'âge de la retraite ne résoudrait pas ce problème. La solution la plus prometteuse serait que toutes les parties concernées identifient le potentiel des travailleurs âgés et créent des incitations et des offres d'emploi en leur faveur. Dans le cadre de son initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, le Conseil fédéral a donc mis l'accent de manière ciblée sur la promotion des personnes de plus de 50 ans. Il a prévu quatre mesures dans les domaines du placement, de la formation et de la formation continue pour accroître la compétitivité de ces personnes sur le marché du travail et faciliter leur réintégration. Le départ à la retraite des baby-boomers contribuera en outre à une meilleure utilisation de la main-d'œuvre qualifiée indigène, car plusieurs centaines de milliers de travailleurs pourraient bientôt venir à manquer.